

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers
En exercice 16
Présents 9
Votants 13
Date de convocation : le 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 du mois de mai à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique CAVAILLOLS, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Catherine MARCHAL, M. Franck COUETTE COSSE, M. Guillaume LAHAYE

POUVOIR : - Mme Katell BEDOURET EYHARTZ donne pouvoir à M. Mathias LOUIS, M. Raymond RIBES donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, M. Xavier MUSSOTTE donne pouvoir à M. Joël DUBOURG, M. Jérémy DUMEAU donne pouvoir à Mme Sylvie LAVERGNE

ABSENTS : M. Jean Hugues DUFOUR, Mme Isabelle ROY, M. Christian BOYER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu de Madame Aurore MALMOUSTIE, colistière, informant de sa démission à compter du 13 mai 2019, pour des raisons simples, n'habitant plus la commune, étant maintenant domiciliée sur Bordeaux et professionnellement travaillant dans la restauration cela devenait très compliqué pour elle de pouvoir se libérer pour assister aux réunions. Monsieur le Maire précise qu'il ne lui en veut absolument pas et qu'il comprend parfaitement sa décision.

Monsieur le Maire précise également que dans l'article paru dans le journal Sud-Ouest sur le conseil municipal du 6 mai dernier, il est fait état de l'absence, entre autre, d'Aurore MALMOUSTIE. Il précise qu'à aucun moment il n'a fait part des absences des uns et des autres conseillers municipaux et qu'il avait simplement fait l'appel nominal comme à chaque fois. Cette initiative provient du correspondant local, dont il déplore l'absence ce soir et ne manquera pas de lui faire remarquer lors de sa présence à un prochain conseil municipal. Il insiste de nouveau sur le fait qu'il ne fait aucun commentaire sur les absences des élus qu'ils appartiennent au groupe de la majorité ou au groupe de l'opposition.

Secrétaire de séance : M. Guillaume LAHAYE

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2019. Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- * Jurés d'assises 2020 – tirage au sort pour l'établissement de la liste préparatoire
- * Subvention exceptionnelle à l'ODG de Barsac pour l'organisation de la manifestation sauternes fête le Vin 2019
- * Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de reconstruction de l'aile gauche méridionale de la mairie
- * Demande de subvention au SDEEG, programmation 2019 éclairage public
- * FDAEC 2019
- * Budget principal – ouverture de crédit, solde de l'avance du marché NOUGAREDE, travaux menuiseries des écoles année 2015
- * Questions diverses

D 26 - : JURES D'ASSISES 2020 –TIRAGE AU SORT POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978, de la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 et du décret n° 2011-1271 du 12 octobre 2011, il doit être procédé chaque année au renouvellement des jurés à inscrire sur la liste du Jury criminel de la Gironde.

La liste préparatoire est à transmettre au Greffe de la Cour d'Appel de la Gironde avant le 14 juin 2019. Selon l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019, le Conseil municipal de Barsac doit procéder au tirage au sort public de **six** personnes inscrites sur les listes électorales de Barsac et de Pujols sur Ciron. Les 3 premières personnes seront tirées sur les listes de Barsac, les 3 suivantes seront tirées sur celles de Pujols sur Ciron.

Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, c'est-à-dire être **nés avant le 1er janvier 1997**. Au court du tirage au sort, si une personne ne remplit pas les conditions d'âge, elle doit être automatiquement remplacée par une autre.

Certaines conditions peuvent dispenser les personnes tirées au sort sous réserve qu'elles en fassent la demande écrite auprès du Président de la Commission départementale d'établissement de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises de la Gironde : les personnes âgées de plus de 70 ans, ou n'ayant pas leur résidence principale dans le Département où siège la Cour d'Assises, ainsi que celles qui évoquent un motif grave reconnu par la Commission. M. le Maire procède au tirage au sort de la liste préparatoire suivant le numéro d'inscription des listes électorales :

N° BUREAU/ ELECTEUR BARSAC	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
1-339	LAPEYRE épouse SGORLON	Geneviève	19/03/1953	BORDEAUX (33)	15 Rue de la Tour de Mercadet 33720 BARSAC
1-545	TAUZIN épouse DERC	Reine	01/05/1946	GRIGNOLS (33)	44 Rue du 11 Novembre 1918 33720 BARSAC
2-619	MIKLIK	Rémy	07/05/1983	QUIMPER (29)	62 Rue de la Tour de Mercadet 33720 BARSAC
N° BUREAU/ ELECTEUR Pujols/ciron	NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse
Bureau unique n ° 523	VALLET	Francis, Jacques	26/02/1957	BORDEAUX (33)	312 Route de Mareuil 33210 PUJOLS sur CIRON
Bureau unique n ° 368	MELIN	Marie-France, Ghislaine	22/03/1968	GRADIGNAN (33)	737 Route de Mareuil 33210 PUJOLS sur CIRON
Bureau unique n ° 530	VILLEFRANCHE épouse METCALFE	Anne-Marie	05/09/1952	PREIGNAC (33)	771 Route de l'Arec 33210 PUJOLS sur CIRON

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

D 27 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ODG BARSAC SAUTERNES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION SAUTERNES FETE LE VIN.

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de **500 €** au profit de l'ODG Barsac Sauternes pour l'organisation de la manifestation qui a eu lieu cette année à Sauternes, sur la place, les 15 et 16 juin 2019.

Il demande à Monsieur Mathias de présenter cette délibération.

TOTAL BP 2019	33 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	16 641 euros
RESTE A ENGAGER.....	16 859 euros
SUBVENTION à l'ODG	500 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	16 359 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'ODG Barsac-Sauternes pour le montant ci-dessus proposé. Monsieur le Maire suspend le versement de la subvention à la réalisation de la manifestation. Si celle-ci devait être annulée, la subvention ne serait pas versée.

Monsieur le Maire remercie son adjoint aux finances et précise que c'est normal d'apporter une aide pour l'organisation de la manifestation comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années.

Monsieur BLOCK précise que cette année, la ville de Saint-Cernin sera l'invitée d'honneur de Barsac-Sauternes Fête le Vin.

A cette occasion, une dégustation et la vente de saler, fromage de leur région seront proposées. Monsieur le Maire précise que Saint-Cernin est une commune jumelée avec Barsac depuis quelques années comme l'est Wolstein depuis très longtemps. Le club photo de Barsac s'est rendu à Saint-Cernin il y a quelques semaines et les membres du comité de Saint-Cernin sont venus à Barsac le week-end dernier. Tous ont apprécié ces échanges.

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

D 28 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'AILE GAUCHE MERIDIONALE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que des travaux de restructuration de l'aile gauche méridionale de la Mairie sont prévus cette année. Ce bâtiment est actuellement mis à disposition de l'école de musique et de la Banda. Une fois réhabilité, ce bâtiment comprendra également une salle de cérémonie accessible aux personnes à mobilité réduite, qui pourra accueillir des mariages, des séances du Conseil Municipal mais aussi diverses réceptions.

Monsieur le Maire précise que ce sont les derniers bâtiments mis à disposition des associations. Le programme de réhabilitation prévu sur 15 ans a été respecté malgré les aléas budgétaires, notamment la baisse des dotations.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département qui finance ces travaux à hauteur de 25 %.

Monsieur le Mathias LOUIS procède à la lecture du plan de financement :

Plan de financement :

Total HT :	295 000 euros
TVA :	59 000 euros
Total des travaux TTC :	354 000 euros
Part Département (Plafond de demande 120 000 €).....	30 000 euros
Autofinancement HT :	265 000 euros
Autofinancement TTC :	324 000 euros

Monsieur le Maire remercie Monsieur Mathias LOUIS pour cette présentation. Il tient à préciser que le département subventionne ces travaux à hauteur de 25 % sur un montant plafonné de 120 000 € quel que soit le montant total des travaux.

La question qui peut être posée est pourquoi ne pas prévoir plusieurs tranches de travaux, pour pouvoir toucher deux fois 25 % sur ce montant plafonné. La réponse de Monsieur le Maire est que ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible pour que les associations puissent réintégrer, dès que possible, les bâtiments mis à disposition une fois restaurés. En effet, il va falloir trouver une salle, qui pendant les travaux, va permettre le bon déroulement des répétitions. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'étaler les travaux sur plusieurs tranches et qu'il était important d'apporter cette précision.

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

D 29 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG (PROGRAMME 2019)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joël DUBOURG pour la présentation de cette délibération.

Il s'agit du troisième programme de rénovation de l'éclairage public, pour le changement de l'éclairage public vétuste. Cette année, 24 becs leds vont être installés, 3 à Pléguemate, 3 rue du Castelnaud, 4 au quartier Castelnaud et dans l'impasse, 7 avenue du Général de Gaulle et 7 rue du Docteur Roux.

Concernant la rue du Docteur Roux, le Syndicat d'Energie Electrique va procéder à l'effacement des fils nus qui seront remplacés par des câbles torsadés, l'étude est en cours et le financement entièrement pris en charge par le Syndicat. Les nouveaux lampadaires seront donc montés sur des câbles neufs et sécurisés.

Enfin, en plus de ces travaux, il sera procédé à la création de l'éclairage du chemin piétonnier entre le parking du stade et le cabinet médical par la pose de bornes éclairées tout le long du chemin avec la prévision de l'éclairage public sur le haut du parking du stade dans l'avenir. Ces travaux nécessitant un prolongement du réseau depuis l'impasse donnant sur l'avenue Aristide Briand depuis le parking.

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux	30 836.93 €
Maîtrise d'œuvre	2 158.59 €
TVA	6 167.39 €
Montant total TTC	39 162.91 €

Participation possible du SDEEG au titre de 20% de l'éclairage public	6 167.39 €
---	-------------------

Monsieur Joël DUBOURG tient à préciser que du fait d'avoir délégué au SDEEG la compétence « Electricité Communale », la commune n'est pas soumise à la TVA de 20 % sur les travaux.

De ce fait le coup de revient est de 26 828.13 € (Coût des travaux HT + maîtrise d'œuvre H.T. – la subvention SDEEG). Il précise que la commission pour l'attribution des subventions aura lieu début juillet et que l'appel d'offre auprès des entreprises suivra, le début des travaux étant prévu à l'automne prochain normalement.

Monsieur DUBOURG demande au Conseil Municipal :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDEEG
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile pour bénéficier de cette subvention

Monsieur le Maire remercie l'adjoint aux finances et la secrétaire générale pour avoir pu intégrer financièrement cette opération dans le budget suite à sa demande et celle de Monsieur DUBOURG.

Monsieur DUBOURG précise qu'une tranche supplémentaire est prévue l'année prochaine sur le quartier de Miaillhe et d'autres secteurs, notamment La Baquère, de façon à remplacer les becs gourmands en électricité par des becs à leds de façon à faire des économies d'énergie.

Monsieur le Maire précise que l'année prochaine il y aura des élections, mais Monsieur DUBOURG a déjà travaillé pour la future équipe municipale et afin d'apporter au SDEEG les souhaits de la commune pour les prochaines programmations 2020.

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

D 30 : FDAEC 2019

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votée par le Conseil Départemental de la Gironde.

La réunion cantonale présidée par M. Hervé GILLE, et Sophie Piquemal Conseillers Départementaux, a permis l'attribution en faveur de la commune d'une somme de **14 940 €**.

Monsieur le Maire rappelle que cette aide n'existe que sur le département de la Gironde. Ce fonds avait été mis en place par l'ancien président du Conseil Départemental M. Philippe MADRELLE, et est reconduit tous les ans ce qui est fort appréciable pour toutes nos communes même si depuis quelques années il est en diminution.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mathias LOUIS pour la présentation de la répartition sur les actions programmées.

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser les actions suivantes :

Opérations	HT en €	TTC en €
Op 169 – Achat de matériel	6 241.38 euros	7 489.66 euros
Op 227 – Equipement groupe scolaire	1 674.48 euros	2 009.38 euros
Op 228 – Illuminations	2 997.00 euros	3 596.40 euros
OP 232 – Aménagement complexe Montalivet	7 727.00 euros	9 271.60 euros
Op 233 – Signalisation des rues	345.03 euros	414.04 euros
TOTAL	18 984.89 euros	22 781.08 euros

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une « aide aux autres investissements » pour les opérations ci-dessus, soit la somme de **14 940 euros** (maximum 80 % du HT)

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme **7 841.08€ TTC**

Il est demandé au conseil municipal :

- d'adopter le projet
- d'accepter le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité

D 31 : OBJET : BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDIT, SOLDE DE L'AVANCE DU MARCHÉ NOUGAREDE, TRAVAUX MENUISERIES DES ECOLES ANNEE 2015

Monsieur le Maire informe qu'en 2015, lors des travaux du changement des « Menuiseries » aux écoles, l'entreprise NOUGAREDE avait demandé une avance de 7 295.27 €. Cette somme avait été mandatée, au profil de l'entreprise, à l'article 238, opération 192. Monsieur le Trésorier de Cadillac, nous indique que même si l'entreprise a bien reçu son dû, comptablement le marché n'est pas clôturé. Il y a donc lieu de procéder à une ouverture de crédit, en opération d'ordre, pour récupérer cette avance.

- Opération 192 – Travaux Ecoles :
Dépenses d'investissement, opération d'ordre, article 2313 : + 7 296 €
Recette d'investissement, opération d'ordre, article 238 : + 7 296 €

La délibération est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Philippe BLOCK prend la parole, non pour une question, mais simplement pour féliciter les enfants de CM1 et CM2 de Barsac ainsi que les enseignantes et Madame BRESSON, directrice de l'école pour leur participation active et intelligente au colloque qui s'est tenu au Domaine de Valmont. Colloque auquel il a assisté en compagnie de Madame PENEAU qui s'est avéré très intéressant et enrichissant.

Monsieur le Maire y a également été invité le jour des élections européennes et s'y est rendu en fin de journée, après avoir déposé les procès-verbaux des résultats électoraux à la gendarmerie de Langon. Colloque auquel participaient, des doctorants de 13 nationalités, anglais, allemands, coréens, thaïlandais, chinois, japonais, irlandais entre autre. Assistaient également à ce colloque, deux de nos administrés, Monsieur BELAUBRE et sa compagne. Tous ces doctorants travaillent sur les finances et la biodiversité et discutent sur tout ce qui se passe sur la planète et comment faire avancer les choses. Les enfants de l'école de Barsac ont eu une part prépondérante à ce colloque et ont été associés à ce projet. Il remercie également les enseignants qui se sont investis et ont permis aux enfants de pouvoir s'inscrire pleinement dans la configuration de l'avenir de pouvoir présenter leurs travaux à tous ces chercheurs et en même temps pouvoir discuter aux eux sur les idées qui ont été celles des enfants de notre école.

Monsieur le Maire salue l'initiative de Monsieur BELAUBRE et sa compagne d'organiser ce colloque dans notre commune alors que de tels événements sont en général organisés dans de grandes communes ou des capitales. Tous les participants ont salué la convivialité et la bonne humeur qui règnent dans notre village. Les chinois et les japonais vont également suggérer à leur population à venir découvrir notre commune et notre région.

Monsieur le Maire porte à l'attention des conseillers municipaux que le travail de la CLET a encore avancé ; trois solutions ont été présentées en réunion sur la viabilité de ce que pourrait être la CDC. Si la troisième solution présentée est retenue, la CDC reversera l'intégralité aux communes, donc elle fera un cadeau aux communes qui sont dans le négatif, ce qui n'est pas tellement possible. Il faut savoir que sur un budget de 17 millions d'euros la CDC n'arrive à ne dégager qu'un excédent de 150 000 euros. D'où la difficulté de répondre à la question qui nous est très souvent posée, à savoir pourquoi n'y a-t-il pas eu de voirie faite pendant toutes ces années passées. Constat est fait qu'à ce jour, après pratiquement un mandat complet, étant à un an des nouvelles élections, on ne peut plus encore venir incriminer, comme cela l'a été en 2014, l'ancien président de la communauté des communes sur un soit disant passif, qui n'en était pas un puisqu'il n'y en avait pas. Aujourd'hui par contre, on sait une chose, il n'y a pas d'argent à la communauté des communes cela devient catastrophique.

Les élus qui siègent à la CDC se sont rendus compte que les orientations budgétaires qui ont été celles de la majorité n'étaient pas des plus judicieuses parce qu'aujourd'hui elles sont préjudiciables beaucoup plus que par le passé. Monsieur le Maire précise qu'il a pris la parole pour expliquer de nouveau tout ce qui avait été sa vision en 2016 lors de la présentation de ses vœux et force est de constater que dans ce qu'il avait dit, 80 % est dans le vrai, cette communauté de commune est dans un piteux état, le personnel travaille dans de mauvaises conditions, le fonctionnement n'est pas très agréable, la reconnaissance qui devrait être la

leur n'y est pas, les tracts distribués par les syndicats et les dires des agents relatent le mal être actuel des employés qui viennent travailler avec la boule au ventre.

De plus, mon souhait et celui de plusieurs maires est que les grandes idées un peu folles de vouloir faire des pontons, s'arrêtent là et soient abandonnées, car cela coûterait trop cher.

Chose est de constater que la communauté des communes n'a pas les moyens de dépenser sans compter, notamment pour une étude sur la piscine existante qui coûterait environ 100 000 euros et la construction d'une nouvelle piscine qui représenterait un coup financier entre 4 et 5 millions d'euros. Sans compter sur une consommation très importante d'eau nécessaire au fonctionnement de cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est hors de question que la commune de Barsac paie une participation de 5 000 euros par an de frais de fonctionnement et d'entretien pour la piscine actuelle de Cadillac qui est fermée et inutilisable. Il en est de même pour les autres communes.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement tout est compliqué à la CLET, qu'à l'heure actuelle il ne sait pas comment cela va se passer et que toutes des communes qui sont dans le négatif sont dans l'embarras.

La réunion prévue début juin va permettre aux maires de se prononcer sur le choix des options à choisir. Réunion qui devrait être houleuse du fait des décisions prises lors du vote de la fusion, des maires qui sont vice-présidents et qui continuent à voter les décisions budgétaires qui ne devraient pas être votées car cela ne correspond en rien à l'intérêt général de ce que devrait être une communauté des communes, pour l'ensemble des habitants de la CDC, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire, le dit haut et fort, il pense que l'intérêt de certains a été servi, comme il l'a dit en réunion des maires, le tourisme n'était pas la première chose à faire parce que le tourisme ne rapporte rien, il aurait fallu plutôt se concentrer sur la zone industrielle à la sortie de l'autoroute d'Illats, que les maires concernés de ces communes prennent la décision bien avant de vouloir mettre ces terrains en zone industrielle, sachant que du jour de la programmation de classer des terrains en zone industrielle au jour où les premières entreprises s'y installent il faut en moyenne 10 années avant que cela rapporte quelque chose. Donc aujourd'hui, beaucoup de temps a été perdu, car rien n'est fait, il est toujours dit « on a émis le souhait que ces terrains qui concernent 30 à 40 hectares soient classés en zone industrielle », sachant que le maire de la commune d'Illats n'a toujours pas donné son accord. Donc à ce jour tout est bloqué, de ce fait la taxe professionnelle qui devrait être reversée à la communauté des communes n'interviendrait qu'après 2030.

La communauté des communes, si elle veut avoir les moyens d'œuvrer dans l'intérêt des communes et donc de ses habitants, va devoir trouver des fonds et surtout pas dans les caisses des concitoyens parce que cela n'a pas de sens. Il va falloir trouver des projets vraiment structurant qui va permettre à la CDC de pouvoir faire rentrer des fonds et à ce jour le meilleur moyen serait des entreprises en TP et non de demander aux administrés de payer plus.

Les communautés des communes ont été constituées de façon à travailler l'intérêt général en premier et de permettre un regroupement des communes pour faire des regroupements de commandes sur des travaux, par exemples sur les infrastructures routières, où toutes les communes peuvent bénéficier de prix sur des enveloppes beaucoup plus importantes que si les communes restaient à leur échelle.

C'est principalement par les voies terrestres (routes, trains) que les touristes se déplacent sur notre territoires et non par les voies fluviales, les paquebots qui arrivent à Cadillac avec leurs touristes n'amènent malheureusement aucun bénéfice supplémentaire aux commerçants locaux. Donc il faut stopper les projets de pontons que l'on veut mettre en place à Portets et Podensac. Ces derniers devraient être financés par des deniers privés comme cela a été le cas à Loupiac. Beaucoup d'investisseurs privés étaient intéressés pour ces réalisations mais comme cela n'avancait pas, ils sont partis ailleurs, notamment sur Libourne car il y a Saint-Emilion. Seul Langon aura son ponton.

Les derniers mois de la communauté des communes jusqu'aux prochaines élections vont être compliqués de ce fait.

Une dernière précision, la commune est sur une récupération de transferts de charges de l'ordre de 32 000 à 33 000 euros, si l'on ajoute les 5 000 euros pour la piscine de Cadillac, la commune de Barsac devrait percevoir 38 000 euros. A ce moment-là il faudra réfléchir comment utiliser ces fonds, une partie sera destinée à l'entretien de la voirie actuelle et l'autre à la voirie en général, sachant qu'une partie de la voirie communale est toujours déléguée à la communauté des communes. Lors du prochain conseil municipal, les habitants de Barsac seront informés des voies qui restent communautaires comme cela, ils pourront comprendre ce qui reste à la charge de la communauté des communes pour l'entretien de la voirie et celles qui reviennent à la commune. En précisant également que la communauté des communes n'a pas fait son travail l'année dernière pour l'entretien de la voirie, ce qui a permis de remettre au pot commun 450 000 euros qui étaient destinés à l'entretien des voiries communautaires pour l'ensemble des communes. Les maires n'étant pas dupes, ils établissent eux-mêmes des budgets.

La séance est levée à 19 h 50.